

Locataires de l'OPH de Bagnolet INFORMEZ-VOUS !

Projet de loi « Egalité et Citoyenneté » En discussion au Parlement

Mesures envisagées :

- ✓ **Augmentation possible des loyers jusqu'à 20%** notamment à la relocation.
- ✓ **Hausse du supplément de loyer de solidarité (SLS)** et du nombre de locataires concernés, véritable chasse des locataires les moins pauvres, aboutissant à la **formation de ghettos**.
- ✓ **Limitation de nouvelles constructions de logements** sociaux pour les stabiliser à 30% des patrimoines communaux.
- ✓ Remise en cause du « **Droit au maintien dans les lieux** » pour favoriser le parcours résidentiel et récupérer de grands logements.
- ✓ **Modification des Commissions d'Attribution Logements** : PRESENCE D'UN REPRESENTANT DU PREFET AVEC VOIX PREPONDERANTE. OBLIGATION DE PRENDRE 20% DE DALO. ALLONGEMENT DE LA PERIODE D'ATTENTE POUR LES DEMANDEURS DE LOGEMENTS. MESURES PUNITIVES POUR LES DEMANDEURS QUI REFUSENT UNE PROPOSITION DE LOCATION.
- ✓ **CGLLS** : Organisme d'aide et de soutien aux Offices Publics en difficultés, financé par un prélèvement de **1,5%** sur les loyers, **qui va passer à 2,5%**.
- ✓ Plus qu'un seul collecteur pour le 1% patronal.

Ces mesures austéritaires sont contraires aux intérêts des locataires du logement social. Elles s'inscrivent dans une profonde réorganisation territoriale et un prochain rattachement à la métropole du Grand Paris : Le risque de fusion voire même de disparition des OPH est important et nécessite la vigilance de chacun d'entre nous.

Conventions d'Utilité Sociale (CUS) :

Instaurées par la loi BOUTIN, qui n'a toujours pas été abrogée, les premières CUS prennent fin. Dès la constitution des deuxièmes CUS, les OPH sont dans l'obligation de déréguler les loyers, en fonction de l'accessibilité, de la proximité des services publics, des commerces, des transports, des équipements scolaires, culturels, sportifs, de la qualité du bâti, du chauffage, de la tranquillité, de l'environnement de chaque immeuble.

C'EST UNE ATTAQUE SUPPLEMENTAIRE CONTRE LE LOGEMENT SOCIAL ET SES USAGERS.

Nous comptons sur votre soutien, votre mobilisation dans les actions nécessaires à la pérennité du logement social.

NOUS NE LACHERONS RIEN !



.....
Pour défendre le droit au logement POUR TOUS, pour être PLUS FORT

J'adhère à la CNL

Nom :

Prénom :

Adresse :

.....

Signature :

Nous vous adresserons votre carte CNL 2016, dès réception de votre adhésion et règlement de 30 € pour l'année par chèque à l'ordre de CNL ou en espèces

A remettre à un militant CNL de votre immeuble, votre quartier ou à déposer à la Section CNL de Bagnolet